

L'an deux mille vingt et le onze Février à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.  
La convocation était du 03 Février 2020.

**PRESENTS** : ANTONUTTI Véronique, GUERIN Hervé , LACAMPAGNE J-François, LE MOIGNE André , LE PROVOST Virginie, MARQUET Sophie, MEYNIE Hélène, PERAUDEAU Christian , POUBLAN Patrice, SARRAZIN Paulette.

**EXCUSES** : Mme Virginie LE PROVOST

**Secrétaire de séance** : Mme Sophie MARQUET

Après lecture donnée par Christian PERAUDEAU , le compte rendu de la dernière réunion, en date du 19 Décembre 2019 , est approuvé à l'unanimité par les membres présents

### **001 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :**

A la demande du Maire, le secrétaire de mairie présente le compte administratif de l'exercice 2018 dont un exemplaire a été remis à chacun des conseillers.

Il donne le détail de la section d'investissement avec le détail par opération et présente ensuite la section de fonctionnement, article par article.

Ce compte administratif peut se résumer ainsi :

#### **FONCTIONNEMENT**

|                            |            |                   |            |                   |
|----------------------------|------------|-------------------|------------|-------------------|
| Résultats Reportés         | Dépenses : | 0.00              | Recettes : | 131 157.68        |
| Opérations de l'exercice : | Dépenses : | 161 199.74        | Recettes : | 182 725.51        |
| <b>TOTAUX :</b>            |            | <b>161 199.74</b> |            | <b>313 883.19</b> |

**Excédent : 152 683.45**

#### **INVESTISSEMENT :**

|                            |            |                  |            |                  |
|----------------------------|------------|------------------|------------|------------------|
| Résultats reportés         | Dépenses : | 0.00             | Recettes : | 36 104.57        |
| Opérations de l'exercice : | Dépenses : | 55 408.40        | Recettes : | 14 589.96        |
| <b>TOTAUX :</b>            |            | <b>55 408.40</b> |            | <b>50 694.53</b> |

**Déficit : 4 713.87**

**Restes à Réaliser :**                      **Dépenses : 15 322.00 Recettes : 730.00**

**RESULTAT DEFINITIF : Excédent de 133 377.58**

Le Maire ayant quitté la séance, Christian PERAUDEAU , doyen , prend la présidence et fait procéder au vote de ce compte administratif, ce dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents. Le Maire regagne la séance.

### **002- COMPTE DE GESTION 2019 :**

Le Maire présente le Compte de Gestion 2019 arrêté par les comptables en poste en 2019 soit MM. GARRIGA et BENJELLOUN La lecture de ce dernier démontre qu'il reprend exactement les écritures du Compte Administratif 2019 qui vient d'être approuvé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après vote, adopte le Compte de Gestion 2019.

### **003- AFFECTATION DU RESULTAT 2019 :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de Fonctionnement sur le budget 2020 comme suit :

#### **Résultat de Fonctionnement 2019**

|  |                      |                     |
|--|----------------------|---------------------|
| Résultat de l'exercice :                                   | Excédent de :        | + 21 525.77         |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) | Excédent de :        | + <u>131 157.68</u> |
| <b>Résultat de Clôture à affecter :</b>                    | <b>Excédent de :</b> | <b>152 683.45</b>   |

#### **Besoin Réel de Financement de la Section d'Investissement :**

|  |                     |                    |
|--|---------------------|--------------------|
| Résultat de la section de l'exercice       | Déficit de :        | - 40 848.44        |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur : | Excédent de :       | + <u>36 104.57</u> |
| <b>Résultat comptable cumulé D 001</b>     | <b>Déficit de :</b> | <b>- 4 713.87</b>  |

#### **Restes à Réaliser**

|   |                    |
|---|--------------------|
| Dépenses d'Investissement engagées et non mandatées : | - 15 322.00        |
| Recettes d'Investissement engagées et non mandatées : | + <u>730.00</u>    |
| <b>Solde des Restes à Réaliser :</b>                  | <b>- 14 592.00</b> |

**Besoin Réel de Financement :** **19 305.87**

#### **Affectation du Résultat de Fonctionnement :**

##### **En couverture du Besoin réel de financement**

**Recette Budgétaire au Compte 1068 :** **19 350.87**

##### **En excédent reporté de la section de Fonctionnement**

**Ligne Budgétaire R002 :** **133 377.58**

### **.-004- COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

#### **ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que par un arrêt n<sup>os</sup> 18BX00985 et 18BX00994 en date du 18 novembre 2019, rectifié par une Ordonnance en date du 10 décembre 2019 (cf. annexe 1 et annexe 2), la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux a annulé le jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux n<sup>os</sup> 1504853 et 1600425 en date du 29 décembre 2017.

La Cour Administrative d'Appel a jugé que la délibération en date du 27 mai 2015 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Bazadais a fixé les montants des attributions de compensation versées à ses communes membres à la suite des transferts de compétences en matière de voirie de centre-bourg et d'action sociale était légale.

Annulant la décision implicite de rejet de la demande formulée dans le courrier en date du 2 novembre 2015 du Maire de la Commune de Bernos-Beaulac, elle a enjoint le Président de la Communauté de Communes d'inviter les conseils municipaux des communes membres à statuer sur la fixation des montants des attributions de compensation dans le délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêt, soit le 20 novembre 2019.

En application des dispositions de l'article 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, et par courrier en date du 14 janvier 2020, Monsieur le Président de la Communauté de communes du Bazadais a invité les maires du territoire communautaire à soumettre à l'approbation de leur conseil municipal, dans les meilleurs délais, les montants des attributions de compensation tels qu'ils ont été fixés par la délibération communautaire n°DE\_27052015\_01 en date du 27 mai 2015 (cf. annexe 3).

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a évalué le coût du transfert des compétences action sociale (enfance-jeunesse, RPA, aide à domicile, Point CAF) des communes de l'ex Communauté de Communes du Bazadais et de la voirie de centre-bourg pour les communes de l'ex Communauté de Communes Captieux-Grignols. Cette évaluation a donné lieu à un rapport de la CLECT (cf. annexe 4), validé par le conseil communautaire, le 13 février 2015, puis approuvé à la majorité qualifiée des Communes du territoire conformément à l'article 1609 nonies C IV du CGI.

Le Rapport a permis de déterminer les montants des attributions de compensation suivants, approuvés par délibération du conseil communautaire n° DE\_27052015\_01 en date du 27 mai 2015 :

**Pour la compétence voirie de centre-bourg :**

L'évaluation des charges transférées par les Communes de l'ex Communauté de Communes Captieux-Grignols a permis de déterminer les attributions de compensation suivantes :

**Tableau 1 : Attributions de compensation des communes de Captieux-Grignols suite au transfert des charges de voirie**

| Communes             | Attributions de compensation avant transfert charges | Charges transférées | Attributions de compensation après transfert |
|----------------------|--|---------------------|--|
| Captieux             | 56 661,24 €  | 11 456,22 €         | 45 205,02 €                                  |
| Cauignac             | -6 242,99 €  | 0,00 €              | -6 242,99 €                                  |
| Cours                | 1 946,49 €   | 0,00 €              | 1 946,49 €                                   |
| Escaudes             | -8 034,37 €  | 265,86 €            | -8 300,23 €                                  |
| Giscos               | 25 568,30 €  | 903,91 €            | 24 664,39 €                                  |
| Goulade              | -5 918,25 €  | 0,00 €              | -5 918,25 €                                  |
| Grignols             | 61 180,44 €  | 6 410,30 €          | 54 770,14 €                                  |
| Labescau             | -5 558,22 €  | 212,68 €            | -5 770,90 €                                  |
| Lartigue             | -845,69 €  | 0,00 €              | -845,69 €                                    |
| Lavazan              | 21 156,91 €  | 0,00 €              | 21 156,91 €                                  |
| Lerm                 | -1 112,39 €  | 782,68 €            | -1 895,07 €                                  |
| Marions              | -12 088,56 €   | 0,00 €              | -12 088,56 €                                 |
| Masseilles           | 19 283,33 €  | 0,00 €              | 19 283,33 €                                  |
| St-Michel            | 39 111,12 €  | 638,05 €            | 38 473,07 €                                  |
| Sendets              | -6 791,62 €  | 0,00 €              | -6 791,62 €                                  |
| Sgalers              | -12 590,18 €   | 0,00 €              | -12 590,18 €                                 |
| Sillas               | -2 759,73 €  | 0,00 €              | -2 759,73 €                                  |
| <b>Total général</b> | <b>162 965,83 €</b>                                  | <b>20 669,70 €</b>  | <b>142 296,13 €</b>                          |

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu le rapport de la CLECT ;

Vu la délibération communautaire n°DE\_27052015\_01 en date du 27 mai 2015 ;

- D'APPROUVER le montant de l'attribution de compensation figurant au tableau 1, soit la somme de : - **6 791.62** euros pour la Commune de SENDETS , fixé par la délibération communautaire n°DE\_27052015\_01 du 27 mai 2015 portant fixation des montants des attributions de compensation versées aux communes membres.

### **.-005 - LES SYNDICATS :**

#### **SICTOM DU LANGONNAIS :**

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la dernière réunion du SICTOM .

Il a été question des orientations budgétaires pour 2020 et des craintes liées au changement de tarif annoncé pour le traitement des déchets. Le SICTOM du Langonnais et le SEMOCTOM de Libourne ont déposé une motion contre les tarifs envisagés, il en est de même pour tous les autres syndicats. Véolia risque de revenir.

La prochaine réunion est fixée au 19 Février pour la présentation et le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

#### **SIVOS DE BAZAS :**

Paulette SARRAZIN donne le compte rendu de la dernière réunion en date du 20 Novembre 2019.

Sur un effectif global de 2247 élèves scolarisés sur les établissements desservis par les services du SIVOS, 1 331 ont recours au transport scolaire ce qui représente 59 %.

La situation financière a été communiquée.

Le poste de l'agent de surveillance du parking sera supprimé à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020. Le nouveau parking a été aménagé et les élèves qui empruntent les transports scolaires traversent sur un aménagement interdit à la circulation. La principale du collège demande la présence régulière de la gendarmerie ou de la police municipale pour face aux incivilités. Patrice POUBLAN confirme que des problèmes subsistent et que le parking pour les voitures n'est pas fonctionnel.

#### **COMICE AGRICOLE :**

Paulette SARRAZIN et Véronique ANTONUTTI font le compte rendu de l'Assemblée Générale qui s'est tenue à GRIGNOLS. En 2019 succès à CAPTIEUX

Une deuxième réunion à laquelle assistait également Jean-François LACAMPAGNE a été consacrée à l'organisation du Comice prévu à Grignols le 1<sup>er</sup> Août 2020. Les différents concours et programmes ont été présentés. Les communes vont devoir recenser les salariés agricoles, les exploitants et également les retraités de ces catégories. La prochaine réunion préparatoire aura lieu à Sendets le 15 Avril à 19 Heures, suivie d'un apéritif.

## **BUREAU ELECTIONS MUNICIPALES :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir les tours de permanence.

De 8 à 10 Heures : Eric VIGNEAU, Sophie MARQUET , André LE MOIGNE

De 10 à 12 Heures : Eric VIGNEAU, Virginie LE PROVOST , Véronique ANTONUTTI

De 12 à 14 Heures : J -François LACAMPAGNE , Paulette SARRAZIN, Hervé GUERIN

De 14 à 16 Heures : J -F LACAMPAGNE , Christian PERAUDEAU, Patrice POUBLAN

De 16 à 18 Heures : Eric VIGNEAU, Hélène MEYNIÉ, André LE MOIGNE.

## **-007- QUESTIONS DIVERSES :**

Néant .

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 30.